

# ASSOCIATION GRADIGNANAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE

## **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration & du collège des animateurs du 28/08/2020**

La réunion s'est tenue au Prieuré de Cayac, salle n°1, 259 cours du Général de Gaulle à GRADIGNAN, de quatorze heures à dix-sept heures.

Étaient présents :

Gérard BARREAU – Michael BLACKBURN – Éliette CANAL – Yves FOURNET – Hélène GUINAUD – Serge GIACCOBI – Yves GRANGER – Jean-Paul LEBERT – Bernard MARTELETTI - Michèle RICCIO - Martine PÉDEZERT

- L'inscription préalable aux randonnées sans limite du nombre de participants est maintenue en attente de directives nouvelles. La liste des inscrits sera imprimée et détenue par l'animateur. Ne pas oublier du gel hydroalcoolique dans le sac
- Il est mis en place un collège des animateurs qui prend effet à compter de ce jour. Cette décision sera intégrée au règlement intérieur de l'AGRP. Son rôle est :
  - de conduire les actions de recrutement et de formation des nouveaux animateurs,
  - d'appeler l'attention du bureau sur le comportement d'un membre,
  - d'émettre, sur demande du CA, un avis technique (comportement, aptitude physique, etc.) sur l'aptitude d'un membre à participer aux activités de l'AGRP, et en particulier pour les séjours organisés par l'AGRP.
- Pour le forum des associations du 5/09/2020 au Solarium : Yves (G), Éliette et Martine installeront le matériel vendredi 4/09 à 16 heures. La présence d'une seule personne sur le stand est demandée. Les relais se feront de la façon suivante :
  - De 10h à 12h : Yves Granger
  - De 12h à 13h30 : Gérard Barreau
  - De 13h30 à 15h30 : Martine Pédezert
  - De 15h30 à 17h30 : Éliette Canal
- Yves (G) propose la création d'un logo AGRP : la réflexion est en cours. Yves (G) diffusera les projets pour avis et suggestions du CA & Collège
- Déroulement des 30 ans de l'AGRP : accueil – apéritif – montage vidéo – repas avec animation DJ et passage photos en arrière-plan
- La participation au covoiturage reste calculée par véhicule sur la base de 0,15 € par km, et répartie entre les passagers hors conducteur.
- L'association préconise le covoiturage avec 4 personnes maximum par voiture équipées du masque pendant tout le trajet. Pensez au nettoyage des mains au gel hydroalcoolique en montant et descendant de la voiture
- L'association prend en charge les cartouches d'encre pour les imprimantes de la trésorière et de la secrétaire étant donné que nous n'avons plus de compte dans un magasin faisant des photocopies
- La FFRP fixe le début de la saison 2020/2021 au 03/09/2020. Vous pouvez donc vous inscrire dès à présent